

Avis d'appel à projets conjoint
ARS - Conseil départemental du Cantal
n°2016-10-07

Création d'une unité de foyer d'accueil médicalisé
pour adultes avec autisme dans le département du cantal.

FOIRE AUX QUESTIONS

Question n°1.

La création d'une unité FAM de 7 places pour adultes avec autisme avec en plus une place en accueil en hébergement temporaire est-elle possible ?

Réponse.

L'appel à projet porte sur une capacité maximale de 8 places.
Si le promoteur présente une variante (une place d'accueil temporaire), il doit le faire en respectant la capacité énoncée.
